

Objet : Re:
De : André LABORIE (laboriandr@yahoo.fr)
À : philippe.gourbal@actu-avocats.com;
Date : Vendredi 15 novembre 2013 18h13

Maître

Maître,

J'ai bien pris votre message par mail.

Vous pouvez me joindre aussi par courrier au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens dont je fais le transfert depuis de longs mois de mon courrier dans l'attente de l'expulsion en cours !!!

Je suis prêt pour vous fournir tous les éléments utiles pour les intérêts de vos clients et contre Monsieur TEULE Laurent qui a profité de les abuser.

Je porte à votre connaissance:

Nous avons fait signifier l'acte d'inscription de faux en principal contre l'acte du 5 juin 2013 en son procès verbal et pièces.

Nous avons fait les démarches de publications de l'inscription de faux.

Vous rappelant que nous somme dans le cadre d'une inscription de faux en principal dont le délit est consommé.

Qu'une plainte a été déposée pour flagrance de voie de fait d'occupation de notre propriété sans droit ni titre.

A ce jour les services concernés ont été saisis pour faire application de la loi dalo N°2007-290 du 5 mars 2007 en son article 38.

Je comprends la situation ou se trouve vos clients qui n'est que le fruit de l'escroquerie faite par Monsieur TEULE Laurent agissant sous son Conseil.

Dont de mon côté tout a été fait en saisissant le juge d'instruction qui instruit cette affaire dont l'action publique a été mise en mouvement.

Pour éviter que vos client soient embêté, le seul conseil que j'ai pu leur donner c'est de porter plainte contre TEULE Laurent et les notaires et prendre toutes mesures utiles et conservatoires sur les bien de Monsieur TEULE Laurent pour garrantir le montant de l'excroquerie.

N'étant pas sauvage, comprenant leur situation, je leur ai fait une proposition qui a ce jour est restée sans réponse.

Qu'en conséquence je suis contraint de faire appliquer ce que de droit.

Je vous prie de croire, Maître en l'expression de mes salutations distinguées et dévouées.

LABORIE André.

Le Jeudi 14 novembre 2013 14h41, Maître Philippe GOURBAL <philippe.gourbal@actu-avocats.com> a écrit :